



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 04/2023

Vevey, le 16 janvier 2023

Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude préliminaire de l'assainissement énergétique des bâtiments locatifs, propriétés communales

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité qui dispose de leviers d'action importants dans le cadre de l'assainissement et de l'exploitation des bâtiments dont elle est propriétaire souhaite accélérer l'assainissement énergétique de son parc immobilier locatif et en particulier de ses bâtiments d'habitation.

L'objectif est de donner des réponses appropriées aux enjeux tels que formulés par le Plan climat (chapitre 6.4 Vision, enjeux, indicateurs et mesures par thématique - niveau administration communale). Il s'agit de réduire et minimiser les besoins en énergie, augmenter la part de production et de consommation d'énergie (chaleur/froid/électricité) renouvelable et locale des bâtiments, réduire et minimiser la consommation d'énergie grise liée à l'utilisation des matériaux de construction, augmenter la résilience et l'adaptation des constructions aux effets liés aux changements climatiques. Pour le bâtiment il s'agit de prioriser les efforts tout autant au niveau de la performance de l'enveloppe que des installations techniques.

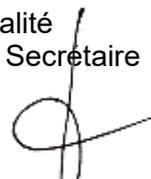
Disposant de 32 bâtiments d'habitation collective, la Municipalité a décidé d'étudier la possibilité de lancer dès 2023, en parallèle aux projets prévus, une analyse d'assainissement énergétique des bâtiments locatifs dont la rénovation était prévue seulement en 2025 ou au-delà au plan des investissements. L'ouverture d'un compte d'attente de CHF 200'000.—, permettra l'engagement d'un-e chargé-e de projet ou de mandater un prestataire externe pour réaliser l'étude. Etude assortie d'une nouvelle ligne spécifique au plan des investissements, chapitre « Objets à engager », domaine privé communal, patrimoine financier, objet n° 193.

Ainsi, conformément aux délégations de compétences accordées à la Municipalité, nous avons décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la Ville, de CHF 200'000.—, afin de couvrir les premiers frais d'études pour l'assainissement énergétique des bâtiments locatifs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 16 janvier 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter



Municipal délégué : M. Pascal Molliat